



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, David Le Doussal, Gérard Jambou, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40) Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Eric Alagon a donné pouvoir à Yvette Metzger
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absent : Jean-Pierre MOING

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

18. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS, A COMPTER DU 1ER AOUT 2017

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Proposition :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 19 mai 2017,

Afin de permettre la nomination des agents dans le cadre des promotions internes, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- la création de trois postes d'agents de maîtrise à temps complet et la suppression de trois postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe au pôle aménagement et cadre de vie et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Afin de permettre la nomination des agents dans le cadre des avancements de grade, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au pôle ressources et d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au pôle éducation, jeunesse et sports et d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- la création de deux postes d'auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe et la suppression de deux postes d'auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe à la crèche et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent au SITER et de la réorganisation des missions sur ce poste, il est proposé aux membres du Conseil municipal:

- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 juin 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à la majorité (7 abstentions).

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

